



Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2021 – 058**

Séance du 13 avril 2021

**PROROGATION DES 2 PIG DEPARTEMENTAUX D'AMELIORATION  
DU PARC PRIVE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT 2020-2022**

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES :** M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

**Ayant donné procuration :** TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

**ETAIENT ABSENTS :**

**M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :**

**Rappel du contexte**

Depuis plus de 15 ans, la Communauté de communes Creuse Grand Sud œuvre pour la rénovation énergétique à travers sa politique habitat. Après avoir assuré en régie des missions d'information, de conseil et d'animation auprès des particuliers, la Communauté de communes s'est attachée à poursuivre son action en partenariat avec les espaces info-énergie, à travers la mise en place du GIP habitat et en participant financièrement à des programmes d'amélioration de l'habitat à une échelle

plus vaste comme les deux programmes d'intérêt général (PIG) actuellement en cours.

Ainsi depuis 2017, la Communauté de communes aux côtés des autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et du Département de la Creuse s'est engagée dans la mise en œuvre de deux nouveaux Programmes d'Intérêt Général dont le Conseil départemental de la Creuse assume la maîtrise d'ouvrage :

- Le premier programme est dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Le second programme traite de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Ces deux PIG ont été mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2019. Ils ont fait l'objet de deux conventions intervenues entre le Département et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Ces conventions ont été prorogées par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 lors de la Commission Permanente du 24 octobre 2019, après avis des membres du Comité de pilotage des PIG le 25 juillet 2019.

Pour rappel, une première convention entre le Conseil Départemental et les EPCI a été signée pour la période 2016-2019 et définissait les modalités du partenariat opérationnel et financier.

Conformément à la prorogation des deux Programmes d'intérêt Général jusqu'au 31 décembre 2022 entre l'ANAH et le Département, une nouvelle convention entre les EPCI et le Conseil Départemental doit couvrir la période 2020-2022 afin de proroger ces dispositifs.

### **Objet de la demande**

Il s'agit pour le Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat opérationnel et financier entre les EPCI et le Conseil Départemental de la Creuse portant prorogation des deux programmes d'intérêt général départementaux mis en œuvre en 2016, sur la période 2020-2022.

Le Conseil communautaire doit désigner le ou les référents du dispositif parmi les élus et/ou services de l'EPCI.

### **Eléments d'appréciation**

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Maître d'ouvrage des Programmes d'Intérêt Général (PIG), le Conseil Départemental a confié, depuis le 1er mars 2020, la maîtrise d'œuvre des PIG au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Creuse Habitat.

Le premier programme reste consacré à l'adaptation à la perte d'autonomie.

Le second traite de la lutte contre l'habitat indigne et de la précarité énergétique.

Les publics visés par les PIG seront ceux définis par l'Agence Nationale de l'Habitat, tant au regard de leur projet de travaux, que de leur niveau de ressources.

Des objectifs quantitatifs prévisionnels sont définis par tranches et par thématiques, à l'échelle départementale, pour les années 2020, 2021 et 2022.

### Conséquences financières

La contribution de chaque EPCI est proportionnelle au nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH, sur son territoire. La part des EPCI s'élève à 57 500€ par an.

La Communauté de communes participe au suivi animation des programmes, au travers de la participation active de sa chargée de mission habitat (orientation des particuliers vers le GIP, relai des informations, organisation logistique des permanences sur le territoire, interlocuteur du Département et du GIP, suivi et participation à l'évaluation du programme...). La contribution finale prévisionnelle par an pour l'EPCI prend donc en compte cette valorisation de moyens humains (estimée à 1500€/an).

Le montant par an prévisionnel à charge pour la Communauté de communes est de 4250 euros, calculé sur la base de 2121 propriétaires occupants éligibles aux aides ANAH. Cependant cette contribution peut évoluer chaque année en fonction des dépenses réalisées pour le suivi-animation, de la part variable du financement Anah au titre du PIG et de la participation du maître d'ouvrage.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver** cette convention de partenariat ci-annexée, concernant la prorogation des deux programmes d'intérêt général départementaux mis en œuvre en 2016 et visant à l'amélioration du parc privé en Creuse sur la période 2020-2022,
- **d'autoriser** la Présidente à signer cette convention et tout acte afférent à cette opération,
- **de désigner M. Claude BIALOUX** comme référent sur le dispositif,
- **d'inscrire** budgétairement la contribution de la Communauté de communes sur les trois exercices concernés par la convention, soit 4250€/an,

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

